



JEUDI 10 juin.

Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE. — Caraccas, le 31 mai.

Notre gazette contient l'article et la lettre ci-après :

Le brick français la *Gazelle* a jeté l'ancre dans la baie de la Guayra jeudi dernier. Ce bâtiment a quitté la Martinique le 19 pour conduire ici M. Chasseriau, membre de la Légion d'Honneur, chargé, dit-on, d'une mission diplomatique auprès de notre gouvernement. Le bruit s'est répandu que l'intention de M. Chasseriau est de se rendre incessamment à Bogota pour entrer en communication directe avec le pouvoir exécutif. Au moment où la *Gazelle* a jeté l'ancre, elle a salué par plusieurs coups de canon, et ce salut lui a été rendu par des batteries des forts.

Lettre de M. le gouverneur-général de la Martinique au chef du gouvernement de Colombie.

Port-Royal, 16 mars 1824.

Général, je profite du départ de M. Chasseriau pour Caraccas, afin de me rappeler à votre souvenir. Je l'ai chargé de détruire l'effet des insinuations de certaines feuilles étrangères qui attribuent à la France le projet d'aider l'Espagne dans la guerre existante entre ce pays et les gouvernements de ses possessions dans l'Amérique du sud qui lui sont maintenant opposés. J'ai déjà eu l'honneur d'assurer à V. Exc., en réponse à la lettre que vous m'avez adressée il y a quelques mois, au sujet de la prétendue expédition préparée en France contre Colombie, que mon gouvernement persiste dans le système de neutralité qu'il a observé depuis le commencement de cette guerre. Je dois à la sincérité avec laquelle vous vous êtes adressés à moi pour obtenir une explication satisfaisante au sujet de ces bruits, de répéter cette assurance au moment où l'arrivée de quelques vaisseaux à la Martinique avec des troupes à bord pourrait fournir à de certaines personnes le prétexte de propager des rapports alarmans sur les intentions de la France. Ces vaisseaux de guerre et ces troupes sont destinés à renforcer la station et à compléter le corps des garnisons françaises dans nos colonies des Indes-Occidentales. Les uns et les autres ont aussi pour objet de maintenir l'ordre et de protéger vigoureusement les vaisseaux marchands de France ainsi que ceux des autres nations contre les entreprises des corsaires et des pirates. J'ai l'espoir que V. Exc. verra dans cette explication franche et loyale une nouvelle preuve de mon désir de conserver nos relations de confiance et d'amitié. Acceptez, général, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé le comte DONZÉLOR.

Ces nouvelles donnent lieu au *Courier Anglais* d'observer que le ministère français a sans doute fini par sentir que, dans l'état actuel des relations de l'Angleterre avec l'Amérique du sud, il ne fallait pas laisser fermer aux Français tous les ports des nouveaux états américains, ni engager la France dans une lutte où toutes les chances pourraient bien lui être désavantageuses.

ESPAGNE. — Barcelonne, le 26 mai.

(Correspondance particulière des journaux français.)

On nous mande de Madrid qu'on croit qu'il s'écoulera du tems avant que ceux qui se trouvent dans les prisons puissent jouir des bienfaits auxquels la clémence royale a bien voulu les faire participer. Les personnes qui pensent ainsi se fondent, non-seulement sur un fait matériel, qui est la prolongation de la détention de ces malheureux, mais encore sur quelques avis que M. Arjona, surintendant-général de la police, avait donnés à quelques-uns de ses amis qui ont des parens auxquels il a paru prudent de s'absenter, en leur recommandant de leur écrire de ne pas quitter l'endroit où ils se trouvent maintenant, attendu qu'un éclaircissement est encore nécessaire.

M. Creft, qui a servi comme commandant dans un corps de cavalerie pendant la guerre de l'indépendance, et dans les chasseurs de province pendant la dernière guerre, a été arrêté dimanche dernier au milieu de la Rambla (promenade de Barcelonne; nous verrons si, en conséquence de l'amnistie, on le mettra en liberté.

Dans ma précédente, je vous ai fait remarquer combien les sermons que l'on prêche dans cette province diffèrent entr'eux. Je vous dirai aujourd'hui que je doute fort qu'un prédicateur ait jamais osé en débiter un semblable à celui qu'un moine vient de prêcher à la Esplugu. Il a dit à ses auditeurs que jamais les choses n'iront bien tant

que les biens des riches ne seront pas partagés entré les pauvres. Ce bon frère voudrait aller encore plus loin que les Romains n'ont été avec la loi agraire.

« La maison anglaise Rilikelly Galwey et compagnie vient de manquer. Le jour même que cette nouvelle a été connue, on a présenté au consulat des crédits sur cette maison, dont la valeur s'élevait à plus d'un million de réaux; mais ce qui chagrine le plus les négocians, c'est que, par le dernier courrier, elle a encore négocié des lettres de change pour de fortes sommes. »

Madrid, le 29 mai.

On est fondé à croire que la junte apostolique, qui est si puissante, va tenter un dernier effort, pour arracher au roi quelques concessions importantes, parmi lesquelles seraient le renvoi des ministres actuels, le rétablissement de l'inquisition et une nouvelle loi sur les sociétés secrètes; mais on espère que le gouvernement, soutenu par le corps diplomatique, se décidera à rejeter ces prétentions exagérées, quelle que soit l'influence qu'exercent les prélats qui font partie du gouvernement occulte de la junte apostolique. On assure que le roi est dans l'intention de remplacer un grand nombre de membres du conseil suprême. (Voyez notre correspondance particulière.)

Le prix des grains va toujours en augmentant. Au marché du 23, le blé valait 63 réaux (15 francs 75 cent.) la fanègue; il y a quinze jours qu'il était à 34 réaux; l'orge, qui ne valait à cette époque que 16 réaux, en vaut maintenant 34.

Les Suisses sont, dit-on, consignés dans leur quartiers, et ne pourront par sortir pendant quatre dimanches, par suite de la rixe qu'ils eurent, il y a huit jours, avec les soldats de Quésada. Le bruit se répand qu'au moment du départ des dernières lettres de Lisbonne, plusieurs bâtimens de guerre anglais, ayant des troupes à bord, étaient prêts à entrer dans le Tage. On dit aussi que le général portugais Rego, qui était employé sous le régime constitutionnel, a réuni 8,000 hommes sur les frontières d'Espagne, du côté de Valence et d'Alcantara, et qu'il parcourt le pays, aux cris de *vive le roi! mort au prince régent!* (Étoile.)

ANGLETERRE. — Londres, le 4 juin.

Le *Times* a reçu des lettres de Paris qui annoncent que le roi d'Espagne a demandé au gouvernement français de lui vendre cinq bâtimens de guerre qui devaient être employés contre l'Amérique méridionale. « Mais, ajoute-t-il, la demande a été rejetée par les ministres français, qui en ont donné avis au cabinet anglais, en déclarant qu'ils adhéraient au principe tracé par M. Canning; savoir: que si l'Espagne voulait faire des tentatives pour recouvrer ses colonies il fallait qu'elle fût abandonnée à ses seules ressources. » (Voyez art. Colombie.)

— Nous apprenons que les conférences des commissaires brésiliens et portugais ont commencé, et qu'on a d'abord mis en discussion si on aurait recours à la médiation d'une puissance étrangère, ou si on se contenterait des argumens des commissaires respectifs. La médiation aurait été préférée par celui des deux gouvernemens qui avait lieu d'espérer que l'influence de l'Angleterre lui serait favorable; mais d'un autre côté, il était tellement frappé de l'importance d'une prompté décision, qu'il a rejeté un moyen qui occasionnerait nécessairement beaucoup de retard dans les négociations. (Times et Sun.)

— Le *Blossom* a apporté des lettres de Lima et d'autres parties de l'Amérique espagnole, mais elles sont d'anciennes dates. Des Anglais mandent de Lima que l'armée royaliste est composée de treize mille hommes de toute armée.

— Le paquebot *the Queen-Mab* a apporté de New-York des nouvelles jusqu'à la date du 1er mai. Le capitaine du brick *le Torpedo*, arrivé de Rio-Janeiro à Baltimore, avait confirmé la nouvelle du départ de trois vaisseaux de guerre

brésiliens, sortis le 1er. mars de ce premier port avec la mission d'aller bloquer Fernambouc. Le 10, un vaisseau anglais de 80 canons a fait voile pour Lima; une frégate française a fait voile en même tems. Au moment du départ du *Tropédo*, un vaisseau anglais de 74 et cinq frégates se trouvaient mouillés dans le port de Rio-Janeiro. Un passager venant de Caracao, à bord du navire le *Douglas*, a rapporté dans la même ville, qu'un bâtiment arrivé de Porto-Cabello dans ce port, y avait apporté la nouvelle suivante: Deux hommes de couleur, nommés Mina et Leno Gallardo, mécontents de Bolivar et des autres chefs de la république de Colombie, avaient, de concert avec quelques autres individus, formés un plan de révolte. Mina et Gallardo ayant confiance dans le général Paez, lui communiquèrent leurs projets. Ce général les informa alors que s'ils voulaient lui faire connaître les motifs de leur mécontentement et le nom des individus qui croyaient avoir à se plaindre, il exposerait leurs griefs au gouvernement et en obtiendrait réparation. On lui remit aussitôt en main une liste des *cabezillas* ou chefs du complot. Il les fit à l'instant arrêter à Caraccas et les envoya à Calabozo, où ils furent tous exécutés, y compris Mina et Gallardo.

— Le *Courrier* dit de nouveau: nous pouvons affirmer, qu'avant la clôture de la session, il sera fait au parlement, une communication, relativement à la reconnaissance de l'indépendance des états américains. Il ne nous convient pas de dire d'avance quelle sera la nature de cette communication. La ligne dans laquelle marche notre gouvernement est assez clairement, et assez justement marquée.

Da 5. — Nous avons reçu les journaux de la Jamaïque par le *Dove*, jusqu'à la date du 20 avril. Un vaisseau était arrivé à Kingston, d'Alvarado, d'où il était parti le 27 mars; les nouvelles officielles de Lima ne vont pas plus loin que le 29 décembre dernier; par ces nouvelles il paraît que la campagne ne pouvait commencer que dans les premiers jours de mars, et comme l'attachement du général espagnol Canterac pour la cause des constitutionnels était bien connu, on ne doutait nullement d'un arrangement entre lui et Bolivar. Le cutter de S. M. le *Grec* était arrivé à Kingston, de Campêche, et avait apporté la nouvelle qu'une force de 2000 hommes avançait sur cette dernière ville, de Mérida, ville principale de Yucatan, en conséquence d'une déclaration de guerre faite par les autorités de Campêche à l'Espagne. Le 23 mars, cette armée se trouvait à 12 milles de Campêche, et tous les négocians se préparaient à quitter la ville. La gazette de Bogota du 8 mars, annonce l'arrivée du colonel Hamilton et du lieutenant-colonel Campbell, commissaires britanniques nommés pour la capitale de la Colombie; les commissaires anglais ont, dans un dîner chez le gouverneur de Maraquita à Honda, porté le toast suivant: *A l'indépendance de la Colombie*.

— L'extrait suivant d'une lettre de Paris, datée de dimanche dernier, a été affiché hier à Lloyd, et a produit une grande sensation: « Suivant des avis de Madrid du 20 de ce mois, le chargé d'affaires d'Espagne aux États-Unis a informé le gouvernement que quatorze vaisseaux portant pavillon américain ont fait voile pour croiser contre le commerce espagnol. On présume aujourd'hui que le pavillon américain dont il est question dans ce passage, désigne le pavillon des états indépendans de l'Amérique méridionale et non celui des États-Unis.

— La reine de Portugal est encore à Queluz, à environ deux lieues de Lisbonne, et elle a pris le prétexte d'une maladie pour ne pas obéir à l'ordre que lui a donné d'aller à une plus grande distance de la capitale.

FRANCE. — Paris le 5 juin.

Aujourd'hui, comme hier, on continue à parler d'un changement partiel dans le ministère; et, chose étrange, c'est précisément celui des ministres qui semblait avoir reçu l'atteinte la plus directe par le rejet de la loi sur les rentes, qui, selon les *on dit*, conserverait plus d'influence que jamais dans le cabinet; tandis que quelques-uns de ses collègues, qui sont demeurés à peu près étrangers à la discussion, sont précisément ceux-là mêmes que les bruits publics des salons, de la Bourse et des coteries, désignent comme étant sur le point d'être remplacés. Les choses resteront peut-être dans l'état où elles se trouvent, et chacun conservera sa place; mais comme on s'entretient néanmoins de retraites ministérielles vraies ou supposées, chaque parti a ses candidats de prédilection qu'il désigne déjà et qu'il est presque sur le point de complimenter. Ici on parle de M. le prince de Polignac, là on désigne M. de Martignac, d'autres ont songé de nouveau à M. de Montmorency, et même à M. Siméon; tandis que plusieurs s'accordent sur une mutation probable de M. de Corbière. Quant à M. de Villèle on suppose assez généralement qu'il gardera la direction du conseil et que sa prépondérance est toujours la même. De mauvais plaisans en tirent la conséquence que par cela seul qu'il se croit sûr de rester à son poste, il pourrait bien être moins affermi que jamais. (*Constit.*)

— M. Charles Duchesne, élève de M. Girodet, vient d'être moissonné avant l'âge de 30 ans, par suite d'une affection pulmonaire. Ce jeune artiste donnait les plus belles espérances, et avait exposé au dernier salon des portraits qui, déjà, lui avaient assigné une place distinguée dans la peinture.

— Une notification publiée à Milan, par le comte de Strasoldo, fait connaître que la chancellerie autrique de Vienne, par une décision du 2 avril dernier, a révoqué l'ordre rendu par elle en 1821, et portant défense de l'exportation et du transit des armes et des munitions de guerre, destinées pour les principautés de Moldavie et de Valachie.

Cette dernière partie de sa déclaration ayant fait connaître qu'il avait porté les armes contre son pays, ce militaire, qui se trouvait d'ailleurs sans papiers, a été arrêté pour subir l'épreuve judiciaire que sa position exige.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. RAVEZ.

Après la lecture du procès-verbal, MM. Boscal de Réals et Manuel d'Harcourt font des rapports au nom de la commission des pétitions.

Des électeurs de Saint-Junien (Haute-Vienne), se plaignent des vices des élections de leur arrondissement, par des suppressions d'électeurs, et l'intrusion de gens qui ne payaient pas le cens voulu par la loi.

Messieurs, dit M. de Boscal de Réals, rapporteur, votre commission eût pu se dispenser de donner une attention sérieuse à cette pétition, puisque la chambre a jugé valables les élections de l'arrondissement de Saint-Junien. Mais elle a pensé que, par égard pour le droit de pétition, elle devait vous faire connaître le résultat de sa délibération.

La commission a reconnu que le déni de justice, dont les pétitionnaires accusent le préfet, n'était appuyé sur aucune pièce, ni même sur aucune indication suffisante. En conséquence, elle vous propose l'ordre du jour.

M. Bourdeau (*député du côté droit*). Messieurs, je ne viens ni appuyer, ni contredire le rapport de la commission. Seulement, comme député de la Haute-Vienne, j'éprouve le besoin et le devoir de rendre témoignage à la vérité des faits mentionnés dans la pétition. Je déclare ici que ces faits sont exactement vrais, et je dois ajouter que toutes les opinions, dans mon département, en ont été également blessées et affligées.

L'ordre du jour est adopté.

On reprend la discussion générale du projet de loi relatif à la septennalité.

M. de la Bourdonnaye: On a toujours regardé, Messieurs, comme un symptôme de malaise et d'impuissance dans un gouvernement cette fluctuation de systèmes, cette instabilité qui caractérisent le nouveau projet de loi. Comment cette instabilité pourrait-elle devenir un moyen d'ordre et de tranquillité publique? Comment cette innovation, cette aberration des esprits qui, dans d'autres tems, ont renversé la monarchie, pourraient-elles devenir aujourd'hui un gage de salut et de sécurité? Comment ce qui a détruit des institutions fondées par les siècles et appuyées sur les mœurs, pourra-t-il consolider une charte qui, n'étant qu'une transaction politique, n'est fondée ni sur la conviction des esprits, ni sur l'assentiment de tous les cœurs, et ne peut-être durable qu'autant qu'elle sera placée hors de toute discussion, et qu'elle s'affermira chaque jour en prenant racine dans les mœurs et dans les besoins du pays?

Ici l'orateur reconnaît que la puissance législative a le droit de changer les articles réglementaires de la charte; mais qu'il ne peut aller jusqu'à modifier les articles fondamentaux.

Ces principes posés, examinons la modification qu'on vous propose. Si le renouvellement intégral ne change rien à la pondération des pouvoirs il pourra être adopté; mais si ce changement tend à rendre plus compacte la majorité de la chambre élective, à accroître la prépondérance de la force démocratique, et à donner au ministère une indépendance réelle du pouvoir dont il n'est que le dépositaire, il en résultera nécessairement l'affaiblissement de l'autorité royale et l'envahissement de la puissance publique par la démocratie.

L'orateur s'attache à prouver que telle sera la conséquence du renouvellement intégral. Il cite l'exemple de l'Angleterre, où l'on a vu plus d'une fois l'autorité royale réduite à intriguer dans les chambres contre la puissance ministérielle.

Et que serait-ce, Messieurs, si par des événemens, malheureusement trop possibles, des opinions différentes venaient à triompher dans cette enceinte? (Mouvement à droite) elles entraîneraient le ministère à leur suite dans la carrière des révolutions pour s'y précipiter d'abîme en abîme pendant sept années, et la monarchie serait victime d'un système continuel d'insouciance, de faiblesse et d'ingratitude.

Sans doute, il faut avoir une haute idée de la pureté de vos intentions; il faut compter beaucoup sur votre désintéressement, sur votre dévouement au roi, pour vous offrir, comme motifs contre le projet de loi, votre propre avantage, et la prépondérance qu'il doit vous donner; mais songez que le trône et la liberté ne peuvent se maintenir que par la division et l'équilibre des pouvoirs. Accorder cette prépondérance à celui des pouvoirs dont l'origine est toute démocratique, c'est remettre la force légale entre les mains de la force numérique; c'est constituer la souveraineté matérielle, la souveraineté du peuple; c'est mettre en péril la monarchie, et c'est là le fait d'un ministère incapable ou infidèle.

Messieurs, c'est précisément parce que la chambre élective est aujourd'hui royaliste, et qu'elle peut ne plus l'être demain (murmures au centre), qu'il faut affermir la légitimité sur des institutions monarchiques, et non pas seulement sur des hommes monarchiques; car les hommes passent et les institutions restent. Je vote contre le projet de loi.

M. le ministre de l'intérieur monte à la tribune. Après avoir examiné la question de savoir, si la mesure en discussion est constitutionnelle et si les modifications proposées peuvent être faites, l'orateur soutient qu'il y a nécessité de remplacer le renouvellement partiel par le renouvellement intégral.

Les divers reproches relatifs aux élections sont successivement examinés par M. le ministre, qui insiste plus particulièrement sur les injonctions adressées aux fonctionnaires publics. L'orateur développe la doctrine de l'obéissance absolue de la part des fonctionnaires envers l'administration: il soutient que tout agent du pouvoir doit, ou donner sa démission, ou marcher dans le sens du pouvoir, sous peine d'être regardé comme félon, et destitué en conséquence. Si nous nous trompons, ajoute S. Exc., c'est à vous, Messieurs, à nous le prouver. Jusqu'à ce que vous nous ayez dit que nous pouvons employer des gens qui ne suivent pas la même marche que nous mêmes, nous croirons pouvoir persister dans ce système. (Approbation à droite; murmures sur les premiers bancs du côté gauche.)

L'orateur termine en affirmant que le projet de loi proposé à la sanction de la chambre ne compromet en rien la sécurité publique. Pendant le discours de M. le ministre, plusieurs députés assis sur les bancs les plus éloignés de la tribune quittent leurs places et écoutent debout, dans le couloir, le reste de la réponse de l'orateur. La faiblesse de l'organe de S. Exc. nous a permis à peine de suivre la série de ses raisonnemens.

BOURSE du 5 juin. — 5 p. 0/0 consol. — Jouiss. du 22 mars 103 fr. 25 c. — Act. de la banque 1930 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 8 juin.

S. A. R. le prince d'Orange a présidé hier la loge maçonnique de l'Espérance dont il est le chef. La réunion était nombreuse et avait attiré beaucoup d'étrangers des villes voisines.

Nous avons annoncé, dit l'Ami du Roi, que l'éditeur de cette feuille, condamné à 6 mois d'emprisonnement, avait été transféré à la maison de détention de St.-Bernard. Quelques-uns de ses amis se sont rendus dimanche dernier à cette prison pour lui porter les consolations que sa position réclame. Ils ont été admis à voir le prisonnier et voici ce qu'ils nous ont rapporté sur la manière dont il est détenu ou plutôt sur le régime de cette prison; car il n'est pas probable qu'il fasse exception à une règle établie.

On ne peut parler à M. Vanderstraeten qu'à travers une grille qui le sépare de ses visiteurs, et en présence d'un guichetier qui ne le quitte pas. Jusqu'alors il était resté consigné dans le bâtiment, parmi les condamnés pour vol, sans avoir eu la faculté de se promener dans une cour séparée. Il espérait néanmoins que son sort changerait bientôt, parcequ'il avait présenté, à cet effet, une pétition à l'administration de la maison de force. Il ne peut rien recevoir qui ne soit examiné par les employés de la prison. Les lettres ne sont pas même exceptées, et pour obtenir une autre boisson que celle qui se vend dans l'intérieur, il est nécessaire qu'il en reçoive l'autorisation de la commission administrative.

— On mande d'Amsterdam, 4 juin: Depuis qu'on a reçu des avis concernant la disette du blé en Espagne, le commerce des grains a été très-animé ici.

— L'ordre équestre de la province de la Flandre-Orientale, s'est assemblé jeudi dernier, sous la présidence de M. le comte Vandermeeren de Cruyshautem.

MM. les comtes F. de Lichtervelde et de Murat, ainsi que M. Joseph de Crombrugge, ont été réélus; et au lieu de M. le comte Dellafaille d'Assenede, et de M. Kerckove d'Oesselghem, démissionnaires, on a élu M. Louis d'Hane de Steenhuyse et M. le marquis de Rodas.

En outre, au lieu de M. le comte Vilain XIV, actuel-

lement député aux états-généraux, on a élu M. Jean-Baptiste d'Hane de Steenhuyze.

— D'après une autre correspondance d'Allemagne, la nouvelle a circulé à Trieste qu'on aurait reçu à Corfou l'avis de l'arrivée d'un agent secret de Méhémet-Pacha, vice-roi d'Égypte, à Missolonghi, chargé d'une mission auprès du gouvernement grec.

Liège, le 9 juin.

— On mande de Francfort, le 6 juin: l'on a reçu hier soir par courrier la nouvelle que, dans sa séance du 3, la chambre des pairs de France avait rejeté le projet de loi sur la réduction de la rente. Cette nouvelle a occasionné ici une très-forte baisse dans tous les fonds publics; les métalliques sont tombées à 92; les actions de la banque de Vienne à 1300.

— Comment rendre compte de la brillante représentation d'hier soir? comment renfermer en quelques lignes tout ce qu'elle a offert d'intérêt et de charmes? Dirons-nous: que l'affluence était encore plus nombreuse que le premier jour; cinq minutes après l'ouverture des bureaux, toutes les places non louées étaient envahies; l'orchestre a dû céder encore aux flots de la foule empressée et chercher un refuge derrière les coulisses; le charme sous lequel les spectateurs étaient tenus a été complet, quoiqu'ils eussent à braver, six heures durant, la chaleur, la fatigue et la gêne; les éloges prodigués par tous les journaux de la capitale à la manière tour-à-tour séduisante ou enjouée, déchirante ou sublime dont Mlle. MARS a conçu et sait rendre le rôle d'Hortense, ont été trouvés faibles par un public transporté; chacun avait pour Hortense les yeux de Danville lorsqu'il s'écrie:

..... Bonnard, elle est charmante,
C'est une grâce unique.....

Ajouterons-nous: on ne saurait apporter plus de gaieté, de douceur et de piquante raillerie dans le portrait de l'ami Bonnard. Jamais voix plus suave, plus caressante n'a flatté l'oreille, lorsqu'elle déploie toutes ses séductions pour entraîner au bal son vieil époux.

Danville, mon ami, mon cher époux, mon ange,
Soyez bon, grâce, allons, cédez.....

Faut-il rappeler l'indignation qu'elle laisse éclater, lorsque le duc lui fait l'aveu de son amour, avec quelle force elle repousse ses instances, quand le précipice qui se trouvait sous ses pas se découvre enfin à ses yeux.

..... Je vous dis que vous m'épouvantez.

Quelle impression profonde produit son trouble, son accablement, sa terreur, au retour soudain de Danville ramené du bal par sa jalousie! A peine peut-elle prononcer quelques mots sans suite et sans liaisons:

J'attendais, j'étais là, je..... j'essayais de lire.

Dirons-nous enfin qu'à ces paroles amères d'un époux qui se croit outragé et qui n'a pu venger son offense:

Ne vous alarmez pas, le duc n'est pas blessé.

Hortense a été sublime dans ce mot si simple: *Ah monsieur!* que sa voix était déchirante, et tous ses traits ont pris alors une expression indéfinissable de douleur, et d'accablement!

Mais non; ce ne serait que rappeler faiblement les impressions que deux mille spectateurs ont éprouvées, sans pouvoir les communiquer à ceux de nos lecteurs qui n'assistaient pas à cette représentation.

Redemandée avec transport après les deux pièces, Mlle. Mars a été saluée par les acclamations les plus vives et les plus unanimes.

Ce qui surtout ajoute au charme de cette soirée, c'est qu'en se retirant on emportait la certitude de voir et d'entendre encore plusieurs fois l'inimitable actrice qui devait nous quitter demain. D'après la demande du public, elle donnera deux représentations de plus qu'elle n'avait promis.

L'annonce de cette bonne nouvelle fut accueillie par des bravos et des applaudissemens partis de tous les points de la salle et long-tems prolongés.

H. Rogier.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.)

Madrid, 27 mai 1824.

Les inquiétudes sur la disette ne cessent point; on remarque toujours la même rumeur dans les esprits; au dernier marché, le blé s'est vendu 67 réaux la fanègue. Depuis l'année de la famine de 1812, jamais le prix du grain n'a été aussi élevé: on attribue cette disette à des menées sourdes d'un certain parti; ce qu'il y a de certain, c'est qu'un ambassadeur étranger a été prévenu par une lettre de Paris, du mal-aise qu'on éprouve en ce moment, long-tems avant qu'il fut question d'augmentation dans le prix des denrées.

La garnison de Carthagène a reçu contr'ordre; elle ne quittera cette place que le 23 juin.

La junte apostolique commence à faire jouer son artillerie: dans plusieurs endroits de la Catalogne, de la Galice et de l'Aragon on ne cesse de crier *vive Charles V.* À Zaragoza le peuple s'est porté aux plus grands excès; beaucoup de sang a été répandu. On avait affiché dans plusieurs rues des placards portant que S. M. ne gouvernait

pas dans l'intérêt de ses peuples, et on a invité le peuple à prendre les armes. Une députation du clergé se présenta au général Grimarest, capitaine-général de la province, à l'effet de connaître les auteurs de ces écrits incendiaires; après quelques recherches on découvrit que c'était le clergé lui-même qui les avait fait afficher. Cependant le peuple s'agita, s'échauffa et finit par se porter chez les principaux constitutionnels qu'il égorga. La garnison française voulut s'opposer à ces excès, mais quelques soldats ayant été assassinés dans des maisons isolées, le commandant ne se trouva pas assez fort et prit le parti d'évacuer la ville; il fit camper la troupe à une certaine distance, alors les habitans fermèrent les portes et se mirent en mesure de n'y plus laisser entrer les Français. Le gouvernement alarmé de tous ces événemens a envoyé à Saragosse le comte d'España afin d'y rétablir l'ordre et d'y faire reconnaître l'autorité du roi; il doit aussi remplacer le général Grimarest qui est rappelé. On attend avec anxiété l'effet que va produire l'arrivée du général España et la nouvelle qu'il sera parvenu à faire cesser l'anarchie et à rétablir la tranquillité; les Français sont cependant rentrés dans la place, ce qui ferait croire que les esprits sont un peu calmés.

Pour en revenir à la junte apostolique il est certain quelle fomenta des partis considérables en Estramadure qui résistent ouvertement aux ordres du gouvernement; voici les noms des membres qui composent la junte apostolique délibérant à Madrid: Le marquis de Mataflorida, le colonel Cantéro, le capitaine-général Carbajal, le lieutenant du roi de la place de Madrid; toutes les personnes marquantes qui composent la maison de l'infant don Carlos, le général Bessières, le capitaine-général Grimarest, le marquis de Guardia Real, commandant des volontaires royaux de Madrid; les généraux Capapé Royo, Alia, Locko, Samper, Chambaud, Eymerich, Mozon, le curé Mérino, le Trapiste, l'archevêque Zamora, l'archevêque de Tolède, don Victor Saëz, président de la junte, le père Cyrillo, le père Martinez, prieur du couvent de la Merced, où se réunit la junte trois fois par semaine.

La gazette annonce que le nombre des gardes-du-corps Espagnols s'élève à 180 hommes, non compris les chefs et qu'ils vont faire incessamment le service auprès de S. M.

C'est en récompense de la conduite noble, franche et conciliante que le général Ordonneau a tenu pendant le peu de tems qu'il a été chargé du commandement en chef des troupes françaises, qu'il a été décoré de la grand-croix de l'ordre de *san Fernando*.

Aucun des nombreux prisonniers pour opinion politique n'est encore sorti des prisons de Madrid.

Une haine très-prononcée contre les Français et le désir ardent de les voir sortir de l'Espagne animent les hommes qui partagent l'opinion de la junte apostolique.

PROCÈS DES DAMES ANGLAISES.

La cour de Liège aura bientôt à s'occuper d'une affaire qui réunit plusieurs genres d'intérêts. On y remarque d'abord, dans une matière que le gouvernement impérial nous avait accoutumés à voir régler par lui-même, c'est-à-dire par voie administrative, un ministre aussi ami des lois que protecteur zélé de l'instruction, réclamer l'intervention des tribunaux et décliner la compétence de la diplomatie invoquée, à ce que l'on dit, par ceux qui se sont constitués ses adversaires; des questions de droit public y seront agitées; et si la cour confirme la décision des premiers juges, plusieurs établissemens consacrés autrefois à l'instruction publique, dans la province de Liège, seront rendus à leur première destination.

Il faut convenir que ce résultat serait bien séduisant pour des hommes amis exclusifs des avantages de leur pays. En pareil cas les Anglais formeraient, pour décider le litige, un jury *mi-parti* composé de citoyens de la Grande-Bretagne et d'un membre égal d'étrangers compatriotes des parties intéressées; et dans cette occasion encore la raison de tous les pays applaudit à cet usage qui découle de la plus belle loi anglaise, de cette sage et sainte institution du jury que nous n'avons jamais bien connue, mais que tous les hommes éclairés, amis de l'ordre, de la justice et de la stabilité des gouvernemens nationaux, appellent de tous leurs vœux, dans notre organisation judiciaire.

Quoique nous ne jouissions pas encore de cette institution, qui est la garantie la plus sûre de l'impartialité des jugemens, nous n'avons pourtant rien à craindre sur l'issue du procès dont la cour de Liège va s'occuper et quelle que soit sa décision, nous sommes bien convaincus que la *patriomanie* n'y entrera pour rien. Nous ne sommes plus de ces tems où l'on se croyait vertueux, en servant son pays par tous les moyens propres à nuire aux autres; et si les juges pensaient, comme Aristide, que la possession de ces établissemens fût plus utile que juste; le jugement

unanime de la cour et de toute la province serait celui du peuple d'Athènes, ou plutôt nous sentirions tous qu'un don illégitime serait plus funeste qu'utile à l'instruction.

Voici l'historique de ce procès: vers le milieu du dix-septième siècle, la persécution força un grand nombre de catholiques anglais à l'émigration; entr'autres les religieuses sépulchrines, connues partout sous le nom de *Dames anglaises*, obtinrent en France et en Belgique l'autorisation d'y former des établissemens consacrés à l'instruction publique. Leur première habitation, à Liège, était en *Pierreuse*. Lors que le prince évêque Maximilien Henri de Bavière fit construire la Citadelle, il leur donna en échange, au faubourg d'Avroy, l'ancien couvent des Frères *Cokins* qui venaient d'être supprimés par le pape. Depuis cette époque, jusqu'à la révolution française, elles s'y livrèrent à l'éducation des demoiselles.

On sait qu'alors tous les biens appartenant à des corporations religieuses furent, sans distinction, séquestrés au profit du domaine sous le nom de biens nationaux. Sous le consulat de Napoléon, on ordonna la main-levée du séquestre des maisons de charité et d'instruction qui n'avaient pas encore été aliénées et la mise en possession provisoire de leurs anciens administrateurs à charge de remplir l'objet de ces établissemens.

Par suite de cette mesure, les sépulchrines de Visé, de Jupille, de Limbourg, etc., ont repris l'administration de leurs biens en continuant de se consacrer à l'instruction.

Par arrêté du préfet du département de l'Ourte du 3 fructidor, an 10, les sépulchrines de Liège rentrèrent aussi dans leurs établissemens aux mêmes conditions; mais au lieu de les remplir, elles ont converti les revenus de leurs biens en leur profit privé; elles en ont même aliéné une partie sans autorisation et sont actuellement en Angleterre.

Le ministre de l'instruction publique ayant eu connaissance de ces faits, a, par arrêté du 6 mai dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par l'arrêté royal du 26 décembre 1818, nommé un administrateur provisoire de ces propriétés en quelque sorte abandonnées, et chargé cet administrateur de faire des saisies-arrêts entre les mains des adjudicataires des biens vendus, d'arrêter la vente des autres propriétés, etc. On remarque que cet arrêté ne prescrit que des mesures conservatoires, qu'il annonce la réorganisation de la maison, en se conformant, autant que possible, à l'intention des fondateurs, et qu'il invite même les dames anglaises à venir reprendre l'administration qu'elles ont désertée. Celles-ci se prétendent purement et simplement propriétaires privées. Nous ferons connaître la décision de la Cour.

Nous continuerons.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui, jeudi 10 juin 1824, à la demande générale du public, et pour l'avant-dernière représentation de Mlle. MARS, *Tartuffe* comédie en 5 actes et en vers de Molière; Mlle. MARS remplira le rôle de *Elmire*; suivi de la seconde représentation demandée de *Valérie*, comédie en 3 actes et en prose; Mlle. MARS remplira le rôle de *Valérie*.

Vendredi 11, dernière représentation de Mlle. MARS.

BOURSE D'ANVERS. — Du 8 juin.

EFFETS PUBLICS. — Il y a eu beaucoup d'affaires pendant la bourse, des transactions majeures eurent lieu: à la fin de la bourse tout était faible, à l'exception des certificats de Naples.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 3¼ 0/0 h.; le Londres court a trouvé des preneurs à 40/10, les deux mois à 39/10; le Paris court s'est fait au pair, les 2 mois à 5/8 0/0 p., les 3 mois ont été recherchés à 1 0/0 p.; le Francfort court et à six semaines manquent; les trois mois se sont traités à 3¼ 13/16; il ne s'est rien fait en Hambourg.

MARCHANDISES. — Environ 500 balles de café Brésil se sont écoulées dans les prix de 38 1/2 à 40 1/2 cents, suivant qualité.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Dg 8 juin.

Naissances: 6 garçons, 8 filles.

Décès: 1 garçon, 3 hommes; savoir:

Jean Wilmar, âgé de 72 ans, menuisier, rue pont St-Nicolas, n. 387, veuf de Thérèse Simonis, et époux de Catherine Bastin.

Louis Bailly, âgé de 60 ans, rue de l'Étuve, n. 701, époux de Jeanne Bulto.

Ferdinand Astrowski, âgé de 40 ans, fusillier à la 1^{re} division et garnison en cette ville, célibataire.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois; à Maëstricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, Libraire; et chez les directeurs de postes.